



8 juin 2006

---

**Circulaire\***

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui

Destinataires: Les membres des délégations et les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Premier jour d'émission – 17 juin 2006 : timbres et plaquettes de prestige « Patrimoine mondial – France »****Timbres commémoratifs**

1. Le samedi 17 juin 2006, l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies (APNU) émettra une série de six timbres commémoratifs et de trois plaquettes de prestige sur le thème « Patrimoine mondial – France ». Il s'agit de la douzième série de timbres de l'Organisation des Nations Unies illustrant des sites du patrimoine mondial et de la dixième série de timbres et plaquettes de prestige consacrés, selon le cas, à un site particulier du patrimoine mondial ou à un groupe de sites du patrimoine mondial situés en un même lieu.

2. Ces timbres, d'une valeur de 0,39 et 0,84 dollar des États-Unis, 1,00 et 1,30 franc suisse et 0,55 et 0,75 euro, ont été adaptés par Robert Stein (ONU, New York) à partir de photographies. (Valeur équivalente en dollars des États-Unis : 1,00 franc suisse = 0,83 dollar; 1,30 franc suisse = 1,07 dollar; 0,55 euro = 0,71 dollar et 0,75 euro = 0,96 dollar, sous réserve des fluctuations du taux de change.)

---

\* Date d'expiration de la présente circulaire : 21 juillet 2006.





### Plaquettes de prestige

3. Le 17 juin 2006, l'APNU émettra également sa dixième série de plaquettes de prestige. Les trois plaquettes, sur le thème « Patrimoine mondial – France », sont toutes conçues d'après les six timbres commémoratifs de cette émission. Elles contiennent 16 pages de texte et six feuilles de quatre timbres chacune, soit 24 timbres non oblitérés libellés en monnaie américaine, suisse ou autrichienne. Elles seront en vente au prix de 7,56 dollars, 8,40 francs suisses et 6,80 euros. (Valeur équivalente en dollars des États-Unis : 8,40 francs suisses = 6,94 dollars et 6,80 euros = 8,48 dollars, sous réserve des fluctuations du taux de change.)



### Émission commune : APNU (Genève) et La Poste (France)

4. Pour célébrer le thème « Patrimoine mondial – France », La Poste (France) et l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies émettront deux timbres en commun, ainsi qu'un dépliant spécial (édition limitée tirée à 10 000 exemplaires) contenant les articles philatéliques originaux suivants : deux cartes maximum, l'une représentant le Mont-Saint-Michel et l'autre Provins, affranchie chacune avec deux timbres qui porteront l'oblitération premier jour de l'APNU (Genève) et de La Poste (France), et deux enveloppes, l'une pour le Mont-Saint-Michel et l'autre pour Provins, portant chacune deux timbres oblitérés premier jour par La Poste (France).



### Renseignements pratiques

5. Pour la commodité des philatélistes, l'APNU mettra en vente au Siège des enveloppes premier jour préalablement affranchies et oblitérées à New York, Genève et Vienne, mais **uniquement** au cachet officiel premier jour de l'APNU. Les membres des délégations et les fonctionnaires pourront se procurer ces articles le lundi 19 juin aux endroits suivants :

a) Comptoir de vente de l'APNU, au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures;

b) Comptoir de vente temporaire situé dans le hall du Secrétariat, du côté est, le long des vitrages, entre la cafétéria et le kiosque à journaux, de 9 heures à 16 heures.

6. On pourra se procurer les oblitérations premier jour au point de vente temporaire du Service postal des États-Unis situé à proximité de la Librairie de l'ONU, au 1<sup>er</sup> sous-sol du bâtiment de l'Assemblée générale, de 9 heures à 17 heures.

7. Des renseignements sur les timbres de l'ONU sont disponibles sur Internet, à l'adresse suivante : <<http://unstamps.un.org>>.